



COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2015 – 19 h 30

Date de convocation : 18 février 2015

Date d'affichage : 25 février 2015

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, STRACZEK Arnaud, Adjoint au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric.

Absents: MM. LEBLOND Dominique et POTART Guy, Adjoints, excusés.

Secrétaire: M. SIMPHAL Frédéric.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.
- 2 – Droit de Préemption Urbain : terrain à bâtir de la S.E.D.A.
- 3 – USED A : éclairage public Rue de la Verduze.
- 4 – Travaux à l'école maternelle : demande de D.E.T.R.
- 5 – Admission en non-valeur.
- 6 – Révision du Plan Local d'Urbanisme.
- 7 – Restaurant « La Chaumière Picarde ».
- 8 – Fêtes 2015.
- 9 – Questions diverses.

2015-008 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2015-009 – Droit de Préemption Urbain : propriété de la S.E.D.A. sise 21, Rue Saint-Privat.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 6 juin 2005, un droit de préemption urbain au profit de la commune a été instauré sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

Il donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 6 février 2015, établie par la SCP GIEY-COLINON, notaires à 02270 Crécy-sur-Serre, concernant un terrain à bâtir du lotissement du Mail, sis 21, Rue Saint-Privat, cadastré ZH 86 d'une superficie de 926 m², propriété de la Société d'Équipement de l'Aisne, vendu 50 930 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de cette propriété.

2015-010 – Modification d'un mât d'éclairage public situé Place de l'Église.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de la Verduze, il est apparu qu'il était nécessaire de tourner un mât d'éclairage public situé à l'angle de la Rue de la Verduze et de la Place de l'Église afin d'éviter d'avoir un point sombre. La part de la Commune au frais de réalisation de ces travaux par l'USED A s'élève à 177,58 € HT qui sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve ces travaux et autorise le Maire à les réaliser avant le vote du budget 2015.
- S'engage à verser à l'USED A la contribution demandée.
- S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2015 de la Commune.

2015-011 – Travaux à l'école maternelle : demande de D.E.T.R.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de travaux d'aménagement à l'école maternelle de la Rue de la Verduze prévoit deux tranches :

- travaux extérieurs : construction d'un préau et d'un passage couvert et l'aménagement du dortoir.
- travaux intérieurs : remplacement des fenêtres, de l'éclairage et pose d'un plafond acoustique dans les deux salles de classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux uniquement pour les travaux d'aménagement extérieur : construction d'un préau, d'un passage couvert et aménagement du dortoir.
- S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

2015-012 – Admission en non-valeur.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que M. et Mme LANDA Philippe sont redevables envers la Commune des frais de garderie scolaire pour l'année 2013 d'un montant de 156,86 €. Par ordonnance prononcée le 11 juillet 2014, le Tribunal d'Instance de Laon a décidé, dans le cadre d'une procédure de surendettement, d'annuler l'ensemble des dettes de M. et Mme Landa.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Prend acte de la décision du Tribunal d'Instance de Laon.
- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 156,86 € représentant les frais de garderie scolaire dus par M. et Mme Landa pour l'année 2013 et d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 6542 « créances éteintes » du budget communal 2015.

2015-013 – Révision du Plan local d'Urbanisme.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la commission communale d'urbanisme a commencé à travailler sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, notamment en faisant un diagnostic du village.

Afin de pouvoir continuer son travail, il est nécessaire que le Conseil Municipal prenne une orientation concernant le seuil de population que devrait atteindre la Commune à l'échéance d'une dizaine d'années.

Les membres de la commission, au cours de leur réunion du 3 février 2015, ont proposé de réaliser un Plan Local d'Urbanisme « d'attente » avec un objectif de 1100 habitants, afin de connaître le devenir de la future zone d'activités du camp militaire et ont rejeté l'idée d'un Plan Local d'Urbanisme plus ambitieux avec un objectif de population de 1200 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant les incertitudes concernant le devenir de la future zone d'activités du camp militaire, et notamment le nombre d'emplois susceptibles d'être créés, émet un avis favorable à la proposition de la commission d'urbanisme et décide de fixer un objectif de population de 1100 habitants à atteindre à l'échéance d'une dizaine d'années.

2015-014 – Local commercial sis 36, Rue du Colonel Chépy.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune loue à Madame Boudinot Cindy le local commercial communal sis 36, Rue du Colonel Chépy dans lequel elle exploite un restaurant « la Chaumière Picarde ». Par jugement du 5 décembre 2014, le Tribunal de Commerce de Saint-Quentin a prononcé la liquidation judiciaire de Mme Boudinot. Par courrier du 6 février 2015, la SELARL GRAVE-RANDOUX, liquidateur, a résilié le bail commercial. Le mobilier sera mis en vente aux enchères publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant les besoins en locaux communaux afin de permettre de réaliser au mieux les projets d'aménagement de la future mairie dans les locaux de la cantine scolaire actuelle, et l'aménagement de la future cantine scolaire dans les locaux de la mairie actuelle :

- Décide de ne pas relouer le local communal sis 36, Rue du Colonel Chépy.
- Autorise le Maire à faire une offre pour l'achat du mobilier lors de la mise en vente aux enchères publiques, en fonction du matériel proposé et des prix de vente.

2015-015 – Fêtes 2015.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que les membres de la commission des fêtes, au cours de leur réunion du 10 février 2015, ont fait des propositions concernant l'organisation de la fête communale de juin prochain et l'organisation d'une soirée « Electro ».

1 - Fête communale

- des **tickets de manèges** seront distribués aux enfants scolarisés par le Maire, RIBEIRO Carole et l'adjointe, LEBLOND Dominique, le vendredi dans les classes ; ces tickets seront utilisables uniquement le samedi après-midi.
- L'ouverture de la fête à partir de 15 h le samedi avec un **concours de pétanque** organisé par l'AS COUVRON (foot).
- Le soir **une retraite aux flambeaux** sera organisée avec la participation de la Fanfare de Laon ; l'heure de rendez-vous est fixée à 20h00 sur la Place du Quartier Mangin avec distribution des flambeaux ; départ dans les rues du village vers 20h30 pour un retour sur la place vers 21h-21h15 maxi. Les musiciens pourraient alors continuer de jouer 10 ou 15 mn sur la place ; pendant ce temps une boisson pourrait être offerte aux enfants ayant participé. A.STRACZEK reprendra contact avec la Présidente pour affiner les horaires.
- A la suite l'orchestre de variétés PARADISE commencerait **l'animation du bal** vers 21h30 jusqu'au **feu d'artifice** en musique à 23h30 tiré par la société EURODROP ; à la suite du feu, reprise de l'orchestre jusque 01h00. Une buvette sera tenue par le Foyer Culturel jusque 01h00.
- Le dimanche après-midi **concours de boules en bois** ; inscriptions à 14h30 ; début 15h.
- La commission propose de chercher **une animation pour le dimanche après-midi** : début 16h pendant 1h suivie d'une démonstration de ZUMBA par le club de Couvron d'environ 30 mn.
- A 17h30 les résultats du concours de boules en bois seront donnés.
- A 18h00 clôture de la fête par le **traditionnel apéritif** punch offert aux habitants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux propositions de la commission des fêtes.

2 - Soirée « Electro»

Les membres de la commission des fêtes proposent d'organiser une soirée électro. Le principe est de faire venir plusieurs DJ qui pourront mixer chacun leur tour : la date serait le 5 septembre 2015 de 20 h à 5 h et le terrain autour du tennis couvert semble le mieux approprié (toilettes, électricité etc...) pour recevoir cette manifestation. Le nombre de participants sera limité à 500 personnes. Le prix d'entrée serait fixé à 5 € (gratuit pour les habitants du village).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (un vote contre : S. Menus), émet un avis favorable à l'organisation d'une soirée électro dans la Commune.

2015-016 – Subvention à l'association communale des Anciens Combattants.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre en date du 30 janvier 2015 de Monsieur le Président de la section locale des Anciens Combattants de Couvron sollicitant une subvention communale d'un montant de 250 € pour l'année 2015 afin de couvrir les frais annuels habituels, mais également les frais d'organisation du Congrès Cantonal des Anciens Combattants qui se déroulera à Couvron-et-Aumencourt le 8 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 250 € à la section locale des Anciens Combattants de Couvron pour l'année 2015.

2015-017 – Remboursement d'assurance.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que le 24 novembre 2014, un véhicule de La Poste a abîmé le trottoir situé devant la propriété de M. et Mme Merda, 3, Rue de la Verdure. Le coût des travaux de remise en état s'élève à 597,60 € TTC.

Par courrier du 19 février 2015 l'assurance communale, la SMACL, propose de rembourser la somme de 597,60 € à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le montant du remboursement proposé par la SMACL.

2015-018 – Future zone d'activités du camp militaire : projet Le Hodey.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les élus de la Communauté de Communes du Pays de la Serre et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ont rencontré le 17 février 2015 les frères Le Hodey qui leur ont présenté le projet de reprise de la future zone d'activités du camp militaire (478 hectares, 287 ha sur la Communauté de Communes du Pays de la Serre et 189 ha sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – 130 000 m² de bâti dont 119 354 m² au sol – 80 883 m² de surface amiantée).

- Les frères Le Hodey sont de riches industriels belges. Ils sont des investisseurs dans le domaine de la presse, la literie et le photovoltaïque.
- Le projet des frères Le Hodey est d'acquérir la totalité du site puis de trouver d'autres opérateurs pour développer :
 - le photovoltaïque sur 300 ha
 - un centre d'aquaculture de micro-algues (la spiruline très utilisée dans le milieu pharmaceutique).
 - un élevage de bufflonnes pour développer une fromagerie de mozzarella.
 - la culture et le stockage de chanvre
 - La culture de taxus (milieu pharmaceutique et isolation).
 - Un parc à ruches « les abeilles friendly »
 - **A plus long terme** :
 - un parc botanique : développement du tourisme vert
 - cueillette et vente directe de produits bios
 - circuit de visite de l'agro-vallée.
- **En terme d'emplois** : activités peu créatrices d'emplois.
- **Calendrier** :
 - 2016 à 2018 : démolition, dépollution
 - 2017 à 2018 : projet photovoltaïque
 - 2018 à 2020 : développement des serres, production de chanvre, stockage etc...
 - 2019 à 2021 : volet touristique du site.
 - L'investissement total est estimé entre 250 et 300 millions d'euros.

Les problématiques de ce projet :

- Qui finance la dépollution du site.
- Achat du site : non défini (sachant que le site appartient toujours à l'Etat).
- Le Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense a été fléché par rapport au projet Palmer.
- L'urgence : le C.R.S.D. se termine fin novembre 2015.

Le secrétaire,
SIMPHAL Frédéric

Le Maire,
RIBEIRO Carole